



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 16 avril 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Pérou et la Suède, en leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité, agissant en étroite collaboration avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir le texte d'une note de synthèse relative à la réunion du Groupe informel d'experts tenue le 28 février 2018 sur la situation en République démocratique du Congo (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

L'Ambassadrice  
(*Signé*) Karen **Pierce**

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Olof **Skoog**



**Annexe à la lettre datée du 16 avril 2018 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité : synthèse de la réunion sur la situation en République démocratique du Congo, tenue le 28 février 2018**

Le 28 février 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en République démocratique du Congo, en prévision de l'expiration du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) fin mars 2018. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, environ deux semaines après son entrée en fonctions. Des membres de la Mission et de l'équipe de pays de Nations Unies ont participé à la réunion par visioconférence depuis Kinshasa et Goma.

Les États Membres ont posé des questions sur la collaboration de la Mission avec l'Union africaine s'agissant de la problématique femmes-hommes en République démocratique du Congo ; les efforts déployés en vue de mobiliser des fonds aux fins de la mise en œuvre du plan d'action national sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité et le communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits ; les causes de la légère baisse du taux d'inscription des femmes sur les listes électorales et la montée de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment des enlèvements de filles ; les progrès réalisés dans la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines d'intervention de la Mission de maintien de la paix, y compris en ce qui concerne les travaux du Groupe de la stabilisation, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, la lutte contre la violence au sein de la collectivité et les activités menées par la Mission auprès des groupes armés ; le rôle des femmes en tant que membres de la société civile et défenseurs des droits de l'homme ainsi que leur relation avec l'ONU ; et les stratégies et mesures spéciales adoptées pour s'assurer de la participation politique des femmes aux élections à venir, en tant qu'électrices et candidates. Les États Membres ont enfin demandé si le Conseil de sécurité disposait de moyens de promouvoir la question des femmes, de la paix et de la sécurité autres qu'employer un langage ferme à ce propos dans sa prochaine résolution sur la République démocratique du Congo et le mandat de la MONUSCO.

La Représentante spéciale du Secrétaire général a expliqué qu'au cours de ses deux premières semaines dans le pays, elle avait rencontré, outre le Président et les principaux ministres et ambassadeurs, des membres d'associations de femmes et des personnalités féminines, notamment des jeunes femmes, occupant des fonctions de responsabilité au Gouvernement et dans l'opposition, et avait entendu leurs points de vue sur les principaux problèmes du pays en cette période cruciale. Ses réponses, ci-après, aux questions des experts du Conseil de sécurité couvrent les principaux points abordés dans son intervention.

- Le Conseil de sécurité devrait maintenir et étoffer les dispositions relatives à la problématique femmes-hommes dans le mandat de maintien de la paix et dans les futures résolutions sur la République démocratique du Congo. Ces résolutions devraient notamment faire état du soutien aux droits civils et politiques des femmes militantes et défenseurs des droits de l'homme, aux

associations de femmes et aux réseaux féminins de la société civile, de la nécessité pour la Mission de disposer de spécialistes de la problématique femmes-hommes et de celle de mettre en œuvre le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le communiqué conjoint signé en 2013 sur les violences sexuelles liées aux conflits, de même que les plans d'action spécifiques adoptés par l'armée et la police nationale. La Représentante spéciale a souligné qu'il importait de ménager un espace suffisant aux organisations féminines de la société civile pour que les femmes se fassent entendre et éclairaient le choix des priorités de la Mission en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité.

- Si des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années pour obliger les auteurs d'actes de violence sexuelle à rendre des comptes, il est nécessaire d'investir davantage pour que les victimes de violences sexuelles liées aux conflits obtiennent réparation, notamment pour disposer de programmes leur donnant accès aux services, à l'éducation et à des moyens de subsistance, et tout particulièrement de programmes de réinsertion socioéconomique à l'intention des femmes déplacées et des femmes de retour dans leur région d'origine. Le Gouvernement devrait veiller à ce que les antécédents des membres des forces de sécurité armées soient contrôlés et à ce que ces forces soient entraînées et équipées pour protéger efficacement les civils.
- En 2017, les signalements d'actes de violence sexuelle ont augmenté de 56 % par rapport à l'année précédente et les femmes ont également été victimes d'autres atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment sous forme d'exécutions extrajudiciaires. Pendant le processus politique, elles sont souvent prises cibles pour intimider les candidats, les électeurs et leurs communautés et pour punir leurs parents masculins, en particulier lors des élections locales, qui se tiennent en même temps que les élections provinciales et nationales. Même si le pourcentage de femmes parmi les électeurs inscrits est plus faible que lors des élections précédentes (47 % contre 52 % précédemment), notamment dans les zones touchées par des conflits, en raison de l'insécurité qu'ils engendrent, 21 millions de femmes ont tout de même fait la queue pour pouvoir participer au processus électoral, en dépit de la pauvreté et de la violence, parfois même des brutalités extrêmes qui ont émaillé la procédure d'inscription en différents endroits. Elles ont fourni leur part de l'effort et il revient maintenant au Gouvernement et à ses partenaires internationaux d'assumer la leur en leur offrant protection et soutien pour qu'elles puissent participer au processus politique. Les associations de femmes et le législateur ont tenté d'introduire des critères de parité ou des quotas dans la loi électorale, mais leurs efforts n'ont pas abouti. Reste la possibilité pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale, y compris l'Union européenne, de faire pression sur les principaux partis politiques pour encourager la représentation des femmes dans le cadre des prochaines élections. Le rôle des organisations féminines de la société civile est essentiel, et la Représentante spéciale entend continuer à plaider en faveur de l'adoption d'une loi visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme.
- La MONUSCO va continuer de mettre en œuvre une approche pluridimensionnelle propre à tenir compte de la problématique femmes-hommes dans l'exécution de son mandat. Elle a adopté une méthode novatrice consistant à utiliser un marqueur de l'égalité des sexes pour évaluer et renforcer la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans ses différentes sections et composantes. Le Groupe de la problématique femmes-hommes forme environ 450 membres du personnel chaque mois, principalement des hommes. La Mission vise à ce qu'au moins 30 % des personnes actives dans les

réseaux d'alerte locaux et dans les comités de protection de la population locale soient des femmes, de sorte que les mesures de protection prises tiennent davantage compte des besoins et des priorités des femmes en matière de sécurité.

- Toutefois, dans les structures de la MONUSCO et malgré la publication récente d'une directive sur la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général à l'échelle du système sur la parité des sexes, les femmes représentent seulement 3,5 % des effectifs des contingents militaires et 8 % des experts militaires, 5,4 % des officiers d'état-major, 10 % des membres des unités de police constituées, 18,8 % des policiers hors unités constituées, 28 % du personnel civil international et 15 % du personnel national. Plusieurs femmes occupent maintenant des postes de direction au sein de la MONUSCO : il s'agit notamment de la Représentante spéciale du Secrétaire général, de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général/Coordonnatrice résidente des Nations Unies/Coordonnatrice de l'action humanitaire et du Chef d'état-major. Elles ne vont épargner aucun effort pour œuvrer en faveur de l'égalité des sexes dans tous ces domaines. La Représentante spéciale a fait remarquer qu'il n'est pas question qu'une mission de maintien de la paix « dirigée par des femmes » ne réussisse pas à promouvoir l'égalité des sexes. La MONUSCO va s'employer à atteindre avant la fin de l'année l'objectif immédiat énoncé dans la directive, à savoir porter de 28 % à 34 % la proportion de femmes dans le personnel recruté sur le plan international, et la Représentante spéciale a prié les membres du Conseil de sécurité de continuer à rappeler aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qu'il importe de déployer davantage de femmes dans les missions.
- L'African Women Leaders Network (réseau des dirigeantes africaines) qui comprend trois éminentes Congolaises représentant le parti au pouvoir, l'opposition et la société civile, offre un bon espace de collaboration entre l'ONU et l'Union africaine. On compte parmi les autres partenaires importants de l'ONU des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Conférence épiscopale nationale du Congo, qui joue un rôle majeur dans le pays, et des partenaires publics, dont notamment la Conseillère présidentielle de la République démocratique du Congo sur la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, la Ministre de l'égalité des sexes et la Ministre des droits de l'homme.
- La Représentante spéciale a également dit qu'elle s'attachera à soulever ces questions dans son exposé au Conseil de sécurité le 7 mars 2018 et l'invitera à prier la MONUSCO d'approfondir les rapports périodiques qu'elle lui présente sur ces questions, notamment sur la mise en œuvre de la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix, sur la stratégie de parité des sexes à l'échelle du système et sur les mesures visant à encourager le déploiement de femmes par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, l'analyse détaillée de la dynamique des conflits compte tenu de la problématique femmes-hommes et le recours aux bons offices de la Mission pour promouvoir la question des femmes, de la paix et de la sécurité.

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en sa qualité de secrétariat du Groupe informel d'experts, a souligné certaines recommandations communiquées par écrit à ce dernier, pour compléter celles dont a fait état la Représentante spéciale du Secrétaire général. Ces

recommandations visent notamment la nécessité d'employer dans le texte du mandat un langage plus énergique et d'y inclure des dispositions plus détaillées sur la protection et le soutien à accorder aux femmes défenseurs des droits de l'homme et aux femmes militantes, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, l'appui à apporter aux initiatives de prévention et de règlement des conflits animées par des femmes, notamment en ce qui concerne le suivi des violences et des actes d'intimidation perpétrés dans le cadre des élections, la nécessité pour le Gouvernement et l'ONU de mettre en place des plans et des mesures spécifiquement destinés à garantir la participation politique des femmes dans les élections à venir, en particulier dans les provinces en proie à des conflits, la nécessaire prise de conscience du rôle important des conseillers et experts dans le domaine de l'égalité des sexes et la nécessité d'actualiser, de financer et d'appliquer le plan d'action national sur la question des femmes et la paix et la sécurité.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a fait observer que depuis dix ans que des rapports traitent des violences sexuelles en République démocratique du Congo, pour la première fois, le rapport annuel ne porte pas seulement sur le Kivu mais aussi sur les régions de l'Ituri, du Tanganyika et du Kasai, où les milices twa auraient commis les pires actes de violence sexuelle. Huit cent quatre cas de violences sexuelles liées aux conflits ont été recensés par l'ONU en 2017, ce qui représente une forte augmentation et un retour aux niveaux de violence atteints avant 2014. Les signalements d'incidents portés à la connaissance du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres partenaires ont également doublé depuis 2016. Les progrès importants réalisés ces dernières années – la nomination de la Conseillère présidentielle, la signature du communiqué conjoint, l'adoption de plans d'action par l'armée et la police, les engagements pris par certains commandants, l'organisation de formations intensives, les procès, notamment en lien avec l'arrestation de Ntabo Ntaberi Sheka ou les condamnations historiques prononcées à Kavumu en 2017 – sont compromis par la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité et par le manque de ressources. Par exemple, pour la première fois, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles ne dispose pas de crédits pour opérer en République démocratique du Congo. Les femmes ne peuvent toujours pas accéder à des mesures de réparation – l'adoption de la loi relative aux réparations est au point mort –, et même les mesures de compensation prononcées par ordonnances judiciaires ne sont pas exécutées. Le Conseil de sécurité et la communauté des donateurs doivent continuer à faire preuve de détermination et de vigilance et à employer un langage ferme dans le mandat en insistant sur l'importance des conseillers pour la protection des femmes, de la mise en œuvre intégrale du communiqué conjoint de 2013, ainsi que sur le fait que la protection des femmes défenseurs des droits de l'homme et de la société civile demeure la meilleure façon de faire reculer les violences sexuelles liées aux conflits.

Les coprésidents du Groupe informel d'experts ont clos la réunion, remercié la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé détaillé et attendu avec intérêt sa participation à la réunion du Conseil de sécurité du 7 mars ainsi qu'à une réunion de suivi du Groupe informel d'experts avant la fin de l'année.